

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET :Convention simplifiée d'intervention de l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France pour 2 conférences-débat, les 7 février et 18 avril 2019

DÉCISION N° AU-18-398 EN DATE DU 21 DECEMBRE 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

CONSIDÉRANT que « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » ; représentée par Monsieur Hervé GERARD, Directeur du Service Formation, dont le siège social est situé 5 impasse Bon secours 75543 Paris cedex 11, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de deux conférences-débats le 7 février et le 18 avril 2019 pour une dépense totale de 1000 € Net de taxes (mille euros) ;

DÉCIDE

DE SIGNER une convention simplifiée d'intervention avec « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » pour deux conférences-débats, les 7 février et 18 avril 2019, pour une dépense totale de 1000 € net de taxes (mille euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la santé.

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181221-lmc1H5

094-219400801-20181221-Imc1H5905H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/12/2018

Date de Publication : 21/12/2018